



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/122

Assemblée générale de l'association syndicale libre îlot 4 Apollonia - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme BRUVIER HAMM Pauline

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/122 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE ÎLOT 4 APOLLONIA - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

La Ville de Lyon est membre de l'association syndicale libre (ASL) îlot 4 Apollonia.

L'association syndicale libre (ASL) îlot 4 Apollonia a pour but la gestion, l'entretien, la réfection des ouvrages, des locaux, des espaces, des aménagements et des équipements communs dont elle a la charge.

Cette association assure également la gestion et la police des biens et des équipements communs ainsi que des opérations financières, mobilières ou immobilières.

II- Modalités de représentation :

L'Association se compose de tous les propriétaires de volumes au sein de l'ensemble immobilier et se réunit en Assemblée générale.

Chaque volume est représenté au sein de l'Assemblée générale par un seul représentant.

La Ville de Lyon en tant que propriétaire d'un volume au sein de cet ensemble immobilier est membre de droit de l'association et dispose d'un siège au sein de l'Assemblée générale.

Il est proposé au Conseil de pourvoir à la désignation du représentant de la Ville de Lyon au sein de l'Assemblée générale de l'Association syndicale libre (ASL) îlot 4 Apollonia.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de l'association ;

DELIBERE

1 –Monsieur Christophe LESUEUR est désigné en tant que représentant titulaire pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale de l'Association syndicale libre (ASL) îlot 4 Apollonia.

2 - Le représentant de la Ville de Lyon désigné par l'assemblée délibérante est autorisé à donner mandat à un agent de la Ville pour le représenter en cas d'absence.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET